SEANCE du 19 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sainte Honorine du Fay, sous la Présidence de Colette LEGOUPIL, Maire (convocations du 14 avril 2016)

Étaient présents : Pierre BEUST, Stéphane DELEARDE, Nelly EL RHAZ, Delphine LANDEMAINE, Christian LEREVEREND, Alain MAUGER, Stéphane NICAISE, Sébastien PERIDON, Guy THOBIE, Alexandra TSAGOURIA.

Absente excusée : Fabienne BEAULIEU ayant donné procuration à Alain MAUGER ; Françoise GOSSET ayant donné procuration à Colette LEGOUPIL ; Françoise HOUDAN ayant donné procuration à Nelly El RHAZ ; Nathalie OUTIN ayant donné procuration à Christian LEREVEREND

Nbre de conseillers en exercice : 15
Nbre de présents : 11
Nbre de votants : 15

Secrétaire de séance : Alexandra TSAGOURIA

INFORMATIONS DIVERSES :

- Dernière tranche des travaux du bourg : les travaux sont prévus en juillet

- Appel d'offres logement du Presbytère : en cours

- Accord de M. Vocker sur les conditions de vente du terrain

- Avis de l'inspecteur de l'EN concernant la fermeture d'une classe à la rentrée 2016

- Dotations de l'État inférieures au prévisionnel

- Surface du terrain à définir pour la salle d'évolution sportive

- Délimitation du terrain à céder pour projet salle multi-sports de la CCEOO

- Compte rendu de la réunion du SDEC du 31/03/16 par Alain MAUGER : problèmes de facturation de la société ENGIE

- Problème de tension au hameau de Bretteville : peu d'habitants ont répondu au courrier

Invitation aux élus par le Comité de jumelage anglais au 40ème anniversaire de la signature de charte qui aura lieu le 14 mai à 17h

Invitation de M. Anquetil à son pot de départ le 29 avril à 19 h

Prochaines réunions de commissions :

- commission Culture 3/05/2016 à 19h30
- commission Inter-génération : date à fixer
- commission Communication : date à fixer

100ème anniversaire de la bataille de Verdun : inauguration de l'exposition à la salle de la mairie de Fontaine-Etoupefour le 28 mai 2016 à 10 h 30.

Fibre : courrier de soutien au collectif de communes pour demander l'accélération de la mise en place de la fibre optique

Courrier Objectif Ciel : le conseil municipal décide de répondre favorablement à la demande de mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour l'activité organisée le 11 mars 2016

2016/CR4-25 : DEVIS REFECTION TROTTOIR DE LA RUE DU TOUR DE VILLE :

M. LEREVEREND, Maire Adjoint à la voirie, aux réseaux et à l'environnement, rappelle que plusieurs devis ont été reçus en mairie pour le tronçon allant de la rue de la Poste à la route d'Evrecy :

- TOFFOLUTTI…..…… 13 204 € HT
- HELLOUIN TP…….... 10 612 € HT
- BARIL TP…… 13 581 € HT
- Sam&Co……... 12 213 € HT

Le moins disant était celui de l'entreprise Hellouin TP.

Un riverain de cette rue envisageant de créer 1 nouvelle sortie, une modification a été demandée à l'entreprise retenue de modifier l'espace à refaire afin que la partie non reprise soit compensée par la partie allant du monument aux morts au parking de l'église,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité :

- **de retenir le devis de l'entreprise HELLOUIN pour un montant de 9 544,85 € HT, soit 11 453,82 € TTC pour la réfection des trottoirs sur un côté de la rue du Tour de Ville, allant de la route d'Evrecy au n° 5 et de l'autre côté, entre le monuments aux morts et le parking du cimetière.**
- **d'autoriser Mme le Maire à signer le devis et à mandater la somme nécessaire au compte 2151 de la section d'investissement.**

2016/CR4-26 : DEVIS TRAVAUX POUR L'ACCESSIBILITE A L'EGLISE

M. THOBIE, Maire Adjoint aux bâtiments, informe les membres du conseil que des devis ont été demandés aux entreprises Sam&Co et Hellouin TP dans le cadre du programme de mise en accessibilité des établissements recevant du public (Ad'Ap) afin de créer des allées et de mettre en place une évacuation d'eaux pluviales.

Le devis de l'entreprise Sam&Co s'élève à 10 200 € TTC et celui de l'entreprise Hellouin TP à 15 497,52 €.

M. THOBIE propose de retenir le moins disant.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité :

- **de retenir le devis de l'entreprise Sam&Co d'un montant de 8 500 € HT, soit 10 200 € TTC pour l'aménagement des allées de l'église ;**
- **d'autoriser Mme le Maire à le signer et à mandater la somme nécessaire au chapitre 21 de la section d'investissement.**

2016/CR4-27 : DEVIS PARKING DE LA MAIRIE

M. LEREVEREND informe les membres du conseil que 3 devis ont été reçus concernant l'aménagement des abords de la mairie, et ce, dans le cadre de l'Ad'Ap :

- EIFFAGE……. 10 032,90 € TTC

- HELLOUIN……. 9 946,26 € TTC
- Sam&Co…….. 8 405,94 € TTC

M. LEREVEREND propose de retenir le moins disant.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité :

- **de retenir le devis de Sam&Co pour un montant de 7 004,95 €, soit 8 405,94 € TTC pour l'aménagement du parking de la mairie.**
- **d'autoriser Mme le Maire à signer ce devis et à mandater la somme nécessaire au compte 2151 de la section d'investissement.**

CRITERES D'EVALUATION DU PERSONNEL / ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que l'entretien professionnel a remplacé la notation et qu'il faut définir les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires et des agents contractuels au terme de l'entretien. Ces critères diffèrent en fonction du métier de l'agent. Mme le Maire lit une liste de critères. M. NICAISE propose d'ajouter, pour les agents du service technique, la capacité à répondre aux règles élémentaires de sécurité.

Ces critères seront soumis à l'avis du CTP. Le conseil municipal devra ensuite délibérer.

2016/CR4-28 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n°1

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que le montant des dotations de l'État nous ont été communiquées début avril. Elles sont globalement inférieures de 5 398 € au montant inscrit au budget.

Afin de rendre le budget primitif communal 2016 sincère, il convient donc d'effectuer une décision modificative budgétaire.
Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité, **d'adopter la décision budgétaire suivante :**

- fonctionnement dépenses :
c/ 022 (dépenses imprévues)……..... – 5 398 €
- fonctionnement recettes :
c/ 7411 (dotation forfaitaire)……... - 10 532 €
c/ 74121 (Dotation de solidarité rurale)…….. + 6 090 €
c/ 74127 (Dotation nationale de péréquation)… - 956 €

La section de fonctionnement se retrouve donc équilibrée à 830 869 € (au lieu de 836 267 €)

2016/CR4-29 : DEVIS COMPLEMENTAIRE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

M. LEREVEREND informe les membres du conseil qu'il a été demandé à l'association Jean Bosco de faire un devis complémentaire afin d'ajouter plusieurs surfaces engazonnées à entretenir (tonte, évacuation déchets verts d'avril à décembre une semaine sur 2) telles que :

- les grandes surfaces engazonnées de la rue Millie Anne (450 m²)
- les surfaces engazonnées autour de la chapelle (1 135 m²)
- une surface engazonnée supplémentaire dans le lotissement le Louisiane de 100 m²

Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 1 348 €

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat d'entretien n°16 034 du secteur Insertion de Louvigny afin d'ajouter au contrat initial l'entretien des surfaces décrites ci-dessus, et ce pour un coût de 1 348 €.

Mme le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Ceci est accepté à l'unanimité.

2016/CR4-30 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR SECURITE /TRAVAUX LOGEMENT DU PRESBYTERE

Mme le Maire informe les membres du conseil qu'elle a reçu plusieurs devis pour la coordination sécurité des travaux de rénovation du logement du presbytère, et qu'elle en attend encore.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide**, à l'unanimité :

- **d'autoriser Mme le Maire à signer le devis le moins disant pour la coordination sécurité des travaux de rénovation du logement du presbytère ;**
- **à mandater la somme nécessaire au compte 21318 de la section d'investissement.**

2016/CR4-31 : DON A LA COMMUNE

Mme le Maire informe les membres du conseil que le cirque Francesco Corbini d'Olendon a fait don a la commune de 30 € en compensation de ses consommations en eau et l'électricité.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide** à l'unanimité :

- **d'accepter ce don d'un montant de 30 € ;**
- **qu'un titre de recette sera effectué au compte 7713 de la section de fonctionnement.**

Question diverse :

Règles d'attribution de la salle aux associations : il conviendra de réunir une commission afin de les préciser.

Prochaine réunion de conseil : lundi 13 juin à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.